

**Développement durable et gouvernance environnementale : la place de
la participation citoyenne.**

**Sustainable development and environmental governance: the place of
citizen participation.**

Mouloud GUERCHOUH¹, Djamal SI-MOHAMMED²

¹Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, guerrchouh_m@yahoo.fr.

²Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, d_simohammed@yahoo.fr.

Reçu le : 21-09-2019

Accepté le : 02-10-2020

Résumé :

La notion de gouvernance environnementale est associée de plus en plus ces dernières années aux thématiques liées au développement durable et environnementales qui impliquent l'adoption de nouvelles formes de coopérations entre acteurs de la vie économique et sociale. Cet article aborde la relation entre le développement durable et la gouvernance environnementale vue sous l'angle de la participation citoyenne.

L'hypothèse centrale développée dans cette recherche est que la participation citoyenne est au cœur du développement durable, au sein duquel la gouvernance environnementale constitue un élément fondamental. Une approche de recherche empirique est proposée, illustrée par le cas de l'Algérie, à travers deux exemples : la commune de Fréha et celle de Tirmatine dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Mots clés : *développement durable, gouvernance environnementale, participation citoyenne, démocratie participative.*

Jel Classification Codes : *Q38, Q42, Q51, Q56, Q59.*

¹ **Auteur correspondant** : Mouloud GUERCHOUH, guerrchouh_m@yahoo.fr.

Abstract

In recent years, the notion of environmental governance has become increasingly associated with sustainable development and environmental issues that involve the adoption of new forms of cooperation between economic and social actors. This article discusses the relationship between sustainable development and environmental governance from the perspective of citizen participation.

The central hypothesis developed in this research is that citizen participation is at the heart of sustainable development, in which environmental governance constitutes a constitutive pillar. A conceptual research approach is proposed, illustrated by the case of Algeria, through both samples: Freha and Tirimtin municipalities (Wilaya of Tizi-Ouzou).

Key words: *sustainable development, environmental governance, citizen participation, participatory democracy.*

Jel Classification Codes : *Q38, Q42, Q51, Q56, Q59.*

Introduction

Le développement durable est un processus de développement qui concilie trois dimensions : une dimension économique qui renvoie à l'efficacité et l'efficience économiques; une dimension sociale liée à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, et la quête de l'équité sociale; et une dimension écologique du fait que la croissance économique et le progrès social doivent se faire dans le respect des écosystèmes et l'utilisation rationnelle et raisonnable des ressources naturelles. Le développement durable suppose l'intégration et la mise en cohérence de ces trois dimensions. Ce faisant, il semble à l'évidence que la question du développement durable est étroitement liée à la problématique environnementale. En effet, la gestion de l'environnement constitue un enjeu mais également un moyen incontournable pour toute politique sectorielle, ce qui renvoie à la gouvernance environnementale dont l'efficacité conditionne, dans une large mesure, la réussite d'une stratégie de développement durable.

Par ailleurs, le succès de toute politique ou stratégie de développement durables impose le partenariat, la coopération, la mobilisation et la participation des agents interdisciplinaires et appartenant à des secteurs socioéconomiques différents, dans des milieux qui s'inscrivent dans des contextes technique, juridique, politique et social distincts et d'une complexité croissante, mais dont le destin est commun.

Dans un même temps, la gouvernance environnementale suppose la mobilisation, la participation et l'implication active des acteurs sociaux dans le processus décisionnel affectant le territoire, la région..., du fait qu'il est possible de considérer l'environnement comme un bien collectif dont la préservation est la responsabilité de tous. Ce faisant, quelle est la place de la participation citoyenne dans la gouvernance environnementale locale et par ricochet, dans le développement durable en Algérie?

Nous proposons dans un premier temps, une analyse conceptuelle des notions de développement durable et de la gouvernance environnementale. Puis, nous évoquerons la participation citoyenne et ses différentes formes que nous tenterons de relier aux concepts susmentionnés et au contexte algérien.

1. Le développement durable

1.1. Bref historique sur la notion de Développement Durable

Le développement durable est une notion internationale voire universelle et son apparition remonte à Thomas Robert Malthus dit le 'pessimiste' (1798) et son « *Essai sur le principe de population* », où il prévoyait déjà que les ressources alimentaires agricoles ne pourraient plus subvenir aux besoins d'une population sans cesse plus nombreuse, car la productions'accroît au rythme d'une progression arithmétique, alors que la population s'accroît au rythme d'une progression géométrique. Puis, aux années 1960 et les premières critiques adressées au modèle de développement économique basé sur la croissance productiviste. Mais c'est à l'orée des années 1970, avec la prise de conscience des communautés scientifique et politique quant aux multiples dysfonctionnements observables (bouleversements climatiques, extension démographique, baisse des ressources en énergies fossiles et accroissement de leur utilisation, surexploitation des ressources naturelles limitées, inégalités de développement

entre les pays notamment entre les pays du Nord et ceux du Sud, augmentation des disparités sociales, etc.), que ce concept a pris de l'ampleur et fait partie désormais du vocabulaire courant. Il s'avère alors que le développement économique, tel qu'il est conçu, est incompatible avec les enjeux écologiques et les préoccupations environnementales. C'est dans ce climat de confrontation entre les industriels et les associations écologistes que plusieurs pays, notamment ceux de l'OCDE², ont institué la taxation des entreprises les plus polluées. Devant les revendications grandissantes des écologistes, s'est tenue la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972, à Stockholm (Suède). Elle a porté, entre autres, sur des thématiques de la dépendance de l'avenir de l'Homme de la préservation de son environnement naturel; la corrélation entre le développement économique et social et la protection de l'environnement; établissement de principes universels et d'une solidarité mondiale pour la protection de l'environnement; la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique du Nord et du Sud.

En 1979, la Conférence des Nations Unies soulignait l'importance d'attribuer à la notion de développement d'autres dimensions: économique mais aussi sociale, environnementale, culturelle et politique. Il en découlera la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Puis, durant les années 1980, des phénomènes inhabituels ont été observés par la communauté scientifique et qui ne présage de rien de bon pour la planète, tels que le trou dans la couche d'ozone au niveau des deux pôles arctique et antarctique, les pluies acides, la déforestation massive, la pollution de l'eau et de l'air, accélération de la désertification, la baisse de la biodiversité et les catastrophes industrielles (Tchernobyl, Seveso, Bhopal, Exxon Valdez, Deepwater Horizon, Prestige, Probo-Koala ...) qui ont scandalisé l'ensemble de l'opinion publique. Conséquemment, en 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) a rendu public un rapport réclamant un développement qui tient compte à la fois de la satisfaction des besoins actuels et de la préservation des intérêts des générations futures. Allant dans le même sens, cette commission indique que « ... *Le développement durable n'est pas un état fixe de l'harmonie, mais plutôt un processus*

²OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

d'évolution durant lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, l'avancement du développement technologique et les transformations institutionnelles sont conformes à nos besoins aussi bien futurs que présents ». C'est ainsi que le concept de développement durable a été adopté et reconnu comme un objectif par la communauté internationale, dès le premier « Sommet de la Terre » organisé par les Nations Unies en 1992 à Rio (Brésil), dédié au terme de « *développement durable* ». Après le sommet de Rio, suivent de grandes conférences internationales traitant des mêmes thématiques : la démographie et le développement (Le Caire 1994), les droits sociaux (Copenhague 1995), les droits des femmes (Pékin 1995), la protection de l'environnement (Rio + 5 en 1997 et le sommet de Tokyo en 1997), et le sommet mondial du développement durable à Johannesburg en 2002.

1.2. Définition du développement durable

On trouve une définition officielle du concept de « *développement durable* » dans le rapport Brundtland³ en 1987, « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Cette définition implique que le développement ne peut être considéré « *durable* » que s'il est conçu de manière à en assurer la pérennité du bénéfice pour les générations futures. On lui trouve l'appellation anglaise « *sustainable development* » ou « *développement soutenable* » apparu pour la première fois en 1980 dans la « *Stratégie mondiale de la conservation* », une publication de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

La Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement (1987) le définit comme « *un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité* ». Cette définition revêt un aspect fondamentalement économique ; c'est avec le temps que la dimension sociale a pris ses marques : « *le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines, tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes* » (PNUE, 1991).

³Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien à qui l'ONU a confié la mission de présider une commission indépendante chargée d'enquêter sur la question de l'environnement global et le développement.

Le sommet de Rio en 1992, dans sa déclaration, indique que *«le développement durable est centré sur le droit des êtres humains à une vie saine et productive en harmonie avec la nature, et que le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures »*. Cette définition identifie les trois piliers (économie, environnement et société) qui fondent le développement durable. Ou encore, l'Union Européenne (2000) pour qui *« Le développement durable est une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine »*.

Quant à l'OCDE (2001), elle insiste sur l'importance du dialogue et la concertation, et introduit une dimension institutionnelle : *« c'est un ensemble coordonné de processus participatifs permettant de progresser de façon continue dans les domaines de l'analyse, du débat, du renforcement des capacités, de la planification et de la mobilisation des ressources et permettant de concilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux de la société, où de procéder, le cas échéant à des arbitrages »*.

Le développement durable est un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique et social, et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures. Il doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition.

1.3. Dimensions, objectifs et principes du développement durable :

Le développement durable est né du regard critique sur le modèle axé sur la seule croissance économique et l'idée de lui trouver des alternatives dans le but de remédier à ses innombrables insuffisances, telles que la pauvreté grandissante et l'atteinte à l'environnement naturel. Il s'agit d'un changement d'une grande ampleur qui implique une transformation radicale des systèmes de production et de consommation actuels dans des secteurs clés comme l'agriculture, le transport, la construction et l'énergie.

Le développement durable est un modèle de développement qui repose sur trois piliers traditionnels qui sont les dimensions ou préoccupations sociales, économiques et

écologiques. La dimension économique suppose une efficacité du développement et de la croissance économique, à travers des modes de production et de consommation durables. La dimension sociale concerne la satisfaction des besoins sociaux avec l'impératif d'équité sociale, en favorisant la participation et l'implication de tous les groupes sociaux dans la prise de décision. La dimension écologique repose sur la préservation, l'amélioration et la valorisation des ressources naturelles sur le long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques et les écosystèmes.

Des trois piliers du développement durable découlent une série d'objectifs qui sont :

- La préservation de l'environnement naturel en économisant les ressources naturelles, en protégeant la biodiversité, c'est-à-dire maintenir la variété des espèces animales et végétales pour préserver les écosystèmes, en évitant les émissions des gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique et en gérant et valorisant les déchets.
- L'assurance de l'équité et la cohésion sociales, notamment en luttant contre l'exclusion et les discriminations, en favorisant la solidarité par le développement des relations avec des acteurs spécifiques (collectivités, associations, fournisseurs...), locaux ou internationaux, en contribuant au développement du bien-être social et l'épanouissement de la population, et en valorisant le potentiel matériel et immatériel local ou territorial.
- L'efficacité et l'efficacités économiques, par la promotion d'une économie écologiquement et socialement responsable et en conciliant entre la viabilité d'un investissement et la protection de l'environnement.

Pour parvenir à la réalisation de ces objectifs, on s'appuie sur quatre principes fondamentaux:

- *Principe de solidarité* : qui fait appel à la responsabilité et l'altruisme des peuples et des générations, afin que le développement puisse profiter à tous les Hommes de tout âge et tout genre.
- *Principe de précaution* : concernant les cas de risques potentiels et dont les conséquences sont aléatoires ou imprévisibles.

- *Principe de participation* : qui renvoie à la démocratie participative et à la gouvernance partenariale, en impliquant davantage la population dans le processus de prise de décision.
- *Principe du pollueur-payeur* : qui prévoit que celui qui produit des externalités négatives en termes de pollution soit également celui qui paie la dépollution ou des mesures alternatives.

Notre étude sur le développement durable s'inscrit cependant, dans une réflexion plus large, dépassant les trois dimensions traditionnelles (économique, sociale et environnementale) et s'interroge sur la place d'une gouvernance environnementale dans un développement durable viable.

2. La gouvernance environnementale et la participation citoyenne : vers une gouvernance environnementale participative :

2.1. La gouvernance environnementale :

Le Sommet Mondial pour le Développement Durable de Johannesburg de 2002, à l'instar d'autres forums internationaux, ont placé au cœur des débats sur le développement durable la notion de gouvernance environnementale. Leurs objectifs est de parvenir à réguler l'utilisation des ressources naturelles et de trouver un modèle de croissance économique qui rationalise leur consommation et, par la même, les préserver pour les générations futures. Sans occulter l'importance de la dimension économique et la dimension sociale du développement durable, nous pensons que la dimension environnementale revêt une importance capitale, eu égard au fait que les pratiques de gouvernance ont spécifiquement échoué dans leur missions environnementales. En effet, force est de constater que les pays les plus développés, notamment les plus industrialisés, continuent de consommer les ressources naturelles de la planète d'une manière irréfléchie et imprudente, compromettant ainsi significativement l'avenir des générations futures⁴.

Ces sommets insistent sur la préservation de l'environnement, étant donné qu'il est de nature un patrimoine commun ou collectif et d'un usage constamment partagé, et que le

⁴ En 2018, la population mondiale a consommé au bout du premier semestre de l'année ce qu'elle devait consommer durant toute l'année. Cela signifie qu'elle vit à "crédit" pendant tout un semestre.

développement durable, de ce fait, implique un changement dans les pratiques de gouvernance de la société. Dès lors, les politiques publiques environnementales ne doivent plus être l'apanage des seuls États, mais doivent associer les différents groupes sociaux et toutes les parties prenantes (*Dahou & Weigel, 2005*).

La gouvernance environnementale suppose alors la participation des citoyens à la vie de la société et à toutes les problématiques relevant à la fois de leur quotidien comme de leur devenir. D'autant plus que l'éventail de problèmes sociaux et techniques à résoudre de manière concertée pour instaurer le développement durable exige l'abandon de l'ancien système de commandement et la mise en place d'un nouvel ensemble de capacités (*Casteigts, 2000*). La gouvernance environnementale peut constituer ainsi une alternative à des formes d'actions publiques plus traditionnelles dans lesquelles l'action de l'État s'impose par le commandement (*Beaurain, 2004*). Ce concept de gouvernance dépasse ainsi la simple notion d'outil de management des organisations et du territoire, ou même de politique gouvernementale, et sa gestion implique l'association de multiples partenaires dont chacun s'inscrit dans une logique spécifique et possède son propre système normatif (*Casteigts, 2000*). Il s'agit d'une composition complexe qui implique une vision renouvelée (collectiviste et partenariale) des pratiques décisionnelles et dans laquelle la participation responsable de toutes les parties prenantes⁵ devient un impératif pour la performance de chaque action collective et toute politique publique.

À ce sujet, *Gagnon (2001)* souligne que dans une « *perspective de développement durable viable, il faut aborder la gouvernance comme une conduite collective décisionnelle, réunissant tous les acteurs territoriaux selon un mode partenarial, en vue d'une planification et d'une gestion mieux intégrée des ressources et d'une prise en considération des conséquences environnementales et sociales des changements* ».

2.2. La gouvernance environnementale pour un développement durable :

Le développement durable est né, car ni les habitudes de consommation ni les modèles de croissance des pays industrialisés ne peuvent être dupliqués partout dans le monde sans mettre en péril l'équilibre précaire de l'écosystème planétaire et la biodiversité. Un changement dans le système de gouvernance environnementale s'imposait

⁵Nous avons emprunté la notion de "parties prenantes" ou *stakeholders* à l'approche partenariale de la gouvernance d'entreprise, qui désigne les différents acteurs qui influencent ou qui sont affectés par les décisions...

inéluçtablement, car même s'il est incontestable que le développement durable offre un cadre normatif pour la prise de décisions, il ne propose pas cependant de modèle circonstancié pour l'avenir, ni d'approche applicable pour la prise des décisions individuelles. Néanmoins, ce changement s'avère âpre et délicat, en raison des réticences des acteurs sociaux et des institutions, mais surtout du fait que la gouvernance se trouve confrontée à un dilemme. D'une part, elle doit se renouveler en s'adaptant pour résoudre les nouvelles questions de durabilité qu'imposent le nouveau modèle de développement et les problèmes modernes qui en découlent. Les institutions et les mécanismes de gouvernance existants sont le produit de longs processus d'innovations sociales et d'adaptations sociétales. Aussi, les institutions et les pratiques développées pour aborder les problèmes des générations précédentes ne sont pas suffisamment adaptées pour résoudre les problèmes contemporains. D'autre part, elle doit continuer en parallèle à s'occuper des préoccupations anciennes et les problèmes qui se posaient depuis longtemps.

La gouvernance environnementale dans le cadre du développement durable ne signifie pas la recherche d'un état de perfection sociale, un mode de répartition des revenus, ou la préservation d'un élément spécifique de la nature. Elle admet le caractère imprévisible et inappréciable de l'avenir et qu'il est invraisemblable de déterminer les impacts futurs. Toutefois, elle suppose qu'il est possible d'agir et d'impacter le cours du progrès sociaux, d'éluder certains obstacles et réaliser des objectifs particuliers (*Meadowcroft, 1999*).

C'est pour cette raison que certains auteurs considèrent la gouvernance comme un quatrième pilier du développement durable viable, au même titre que l'économique, le social et l'environnemental (*Loinger, 2004*)⁶.

2.3. De la gouvernance environnementale à la participation citoyenne

La notion de participation est inhérente à celle de développement durable puisque celui-ci requiert une nouvelle forme de gouvernance. Une gouvernance qui entend rénover l'approche citoyenne par la mobilisation, la sensibilisation et la participation responsable de tous les acteurs de la société civile au processus de décision, à travers la promotion de la démocratie. La participation citoyenne peut se manifester à travers diverses formes :

⁶In *Côté et Gagnon* (2005).

d'une part, à travers la démocratie représentative⁷, par l'exercice de la citoyenneté ou le droit de vote et, d'autre part, à travers la démocratie participative⁸, située à mi-chemin entre la démocratie directe et la démocratie représentative. Une articulation entre des formes classiques de la démocratie représentative et des procédures de démocratie directe ou semi-directe. La démocratie participative est donc une troisième voie démocratique, combinant certains aspects de la démocratie représentative et de la démocratie « classique » (Hurard, 2011).

Cette forme de démocratie, qui est l'essence même de la gouvernance environnementale⁹, induit la participation des citoyens et de la société civile aux questions qui les concernent, à travers différents dispositifs plus ou moins formels. Une participation citoyenne qui revêt des formes, des moments (en amont, lors de l'élaboration du projet, et en aval, lors de la mise en œuvre), des modes (réunion publique, enquête publique, conseil consultatif, atelier participatif, groupe de travail, dialogue citoyen, dynamique associative, boîte à idées, expositions, forums participatifs)(Hurard, 2011) et des portées diverses (de la non-participation au contrôle par les citoyens du processus de décision, à la délégation des pouvoirs et du contrôle citoyen) et impliquant des acteurs de natures distinctes (les entreprises privées, publiques, les associations, les ONG, les syndicats et les citoyens...).

L'association internationale pour la participation publique, dans son « *spectrum of public participation* », classe les degrés de participation citoyenne du plus faible au plus fort, comme suit :

- **La Manipulation** : c'est le niveau le plus faible de la participation correspondant à une « fausse participation ou participation biaisée », dans laquelle le citoyen est leurré en lui donnant l'impression de participer, mais en réalité les décisions ont été déjà ratifiées par les autorités.

⁷Dans la démocratie participative, le peuple exerce directement sa souveraineté et vote sur des décisions, non pour élire des représentants, ceci sous forme de référendums. Le dernier référendum en Algérie portait sur la paix sociale.

⁸Dans la démocratie représentative, le citoyen délègue le pouvoir à des représentants à travers le vote pour une période déterminée jusqu'aux prochaines élections.

⁹Dans le principe 10 de la déclaration de Rio issue de ce sommet, il est précisé que « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qu'il convient* ».

- **L'information/communication:** Il s'agit d'informer les citoyens afin de leur fournir des outils de compréhension des problèmes, des alternatives, des opportunités et des solutions, sans une réelle participation à la décision.
- **La consultation:** c'est de solliciter l'avis des citoyens sur une question particulière pour enrichir les décisions à prendre par les autorités publiques, mais sans les associer à la prise de décision, et ces avis ne sont pas pris en compte dans la majorité des cas.
- **La concertation :** elle signifie l'ouverture d'un dialogue ou d'un débat avec les citoyens et permettre un climat de négociation qui pourrait alimenter ou faire évoluer le projet initial. Il s'agit de travailler avec les citoyens pour s'assurer que leur aspirations soient prises en considération, mais la décision et l'initiative restent aux mains des élus.
- **La coproduction / le partenariat:** permettre au citoyen d'intervenir dans la réalisation du projet en mettant en place un processus de conception collective avec les acteurs publics et privés. Dans une dynamique de coproduction, impliquer les habitants dans certains dossiers en tant qu'experts de leur localité nécessite, d'une part, qu'ils soient reconnus par l'ensemble des habitants comme représentants-relais de la voix citoyenne, mais aussi qu'ils aient une expertise d'usage ou qu'ils soient formés dans la question traitée. Ce faisant, les citoyens participent concrètement au processus décisionnel.
- **Empower :** c'est le niveau le plus élevé de la participation citoyenne. Il s'agit de délégation des pouvoirs décisionnels et du contrôle aux citoyens. Ces derniers prennent la majorité des décisions et les autorités appliquent ces décisions prises.

Par ailleurs, il existe deux dynamiques principales qui caractérisent la participation selon son origine : soit celle-ci a pour origine une initiative citoyenne, on parle alors de forme « ascendante » ou de « *bottom up* », soit la participation a pour origine une initiative des autorités publiques, on parle alors de forme « descendante » ou de « *top down* » (Hurard, 2011).

Les autorités politiques qui, par soucis de transparence et de démocratie participative, peuvent solliciter la participation citoyenne. C'est une participation impulsée ou provoquée qui suit un mouvement « descendant », du haut vers le bas, ou « *top down* ».

Le but est de convaincre les citoyens ou de les faire adhérer à un projet, ou encore de vérifier uniquement leur adhésion à un projet, une idée...

La participation citoyenne peut être initiée par les citoyens, suivant un schéma « ascendant », ou de « *bottom up* ». La participation prend alors la forme d'une revendication citoyenne, d'une manifestation, d'un rassemblement de citoyens pour défendre leur intérêt, etc. Elle peut être subie ou provoquée par les décideurs politiques. Cela peut se faire de deux façons : d'une manière structurée, prenant la forme d'une association, ou de manière plus désorganisée, non préparée.

Toutefois, plusieurs recherches empiriques et analyses critiques tendent à démontrer que, d'une part, la pratique liée aux efforts de changement social, a rarement été à la hauteur des espérances et de la théorie. La nouvelle gouvernance, orientée sur la transformation sociale par une gestion participative, collaborative, voire partenariale, a souvent été entravée par des contraintes politiques et financières (Côté et Gagnon, 2005). De plus, certaines pratiques de participation peuvent amener à une nouvelle « gouvernamentalité », où seuls ceux qui ont élevé leurs voix pourront trouver leur place (McEwan, 2005). D'autre part, les citoyens n'ont pas forcément les connaissances techniques requises pour prendre certaines décisions. Ce serait alors inutile voire inopportun de demander l'avis des citoyens n'ayant pas de compétences requises. En outre, les propositions des citoyens ne sont pas parfois concrètement faisables, du fait qu'elles ne tiennent pas compte des contraintes juridiques, techniques, etc.

Par conséquent, la participation citoyenne peut être une participation de façade, il faut alors s'interroger sur son authenticité et son effectivité. Les différentes échelles de participation correspondent à une certaine quantité de pouvoir donnée aux citoyens. Ainsi, pour évaluer la participation, il faut se demander qui participe et qui ne participe pas? À quel type de décision le citoyen est amené à participer? Qui décide de ce qui est traité? Dans quelles mesures la participation influence véritablement le processus de décision? Enfin, il faut se demander si les citoyens ont réellement la capacité d'influencer les décisions. Poser ces questions peut, d'une part, aider à distinguer une participation biaisée d'une participation authentique et, d'autre part, permettre un véritable pouvoir d'influence de la population.

En somme, ces critiques convergent toutes sur la nécessité d'une évaluation systématique de la participation citoyenne. Celle-ci peut s'opérer sur trois plans (Côté et Gagnon, 2005) : *les conditions de la participation* dont l'objectif est de déterminer la nature de l'opportunité de participation offerte aux acteurs sociaux: les participants, le moment de la participation dans le processus décisionnel, le mode participatif, la portée de la participation, etc. L'étude de *la conduite des acteurs* qui permet d'évaluer l'attitude des acteurs sociaux et à leur implication dans les dispositifs participatifs. Analyse *des résultats* pour confronter la théorie et la pratique, et amorcer une réflexion sur les gains générés par la participation des acteurs sociaux aux processus décisionnels

3. Le cas de l'Algérie

3.1. Politique algérienne en matière de développement durable et de protection de l'environnement

La conjugaison de plusieurs facteurs humains et naturels ont été à l'origine d'une crise écologique sévère et une situation en terme de développement précaire. De nombreux dysfonctionnements institutionnels dus essentiellement à l'insuffisance du cadre institutionnel et juridique, au sous encadrement des institutions environnementales, au manque criant des moyens de contrôle et de suivi, en plus de la mollesse dans l'exercice de la puissance publique et le rôle négligeable de la société civile (sensibilisation et association des populations dans processus décisionnels très limitées). Par ailleurs, nous avons remarqué des carences des politiques et programmes menés qui ont entraîné une défaillance dans la maîtrise de la croissance démographique, une littoralisation du développement, une urbanisation accélérée et anarchique, etc. Cette situation a été aggravée par les caractéristiques naturelles de la grande partie du territoire national (aride ou semi-aride), pluviométrie faible, etc.

Dans le sillage des grandes réformes enclenchées par les gouvernements successifs, plusieurs initiatives ont été entreprises pour converger la transition économique et la transition écologique, à commencer par la mise en place d'une Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE) répondant à l'objectif d'améliorer la qualité de vie du citoyen, de promouvoir une croissance durable et réduire la pauvreté, et du Plan National d'Action pour l'Environnement et du Développement Durable (PNAEDD) qui vise à renforcer le

cadre législatif et réglementaire ,à construire des capacités institutionnelles, à améliorer la participation des différents acteurs et sensibiliser les populations, etc.

Dans cette perspective, plusieurs lois ont été promulguées, à l'instar de la loi relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable; la loi relative à l'aménagement et au DD du territoire; la loi relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets; la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral; la loi portant les conditions de création des villes nouvelles et à leur aménagement. De nombreux mécanismes de financement et d'incitation en faveur du développement durable ont été mis en place :Fonds National de l'Environnement et de Dépollution (FEDEP); Fonds Spécial de Développement des Régions du Sud (FSRS); Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA); Fonds de Lutte contre la Désertification et du Développement du Pastoralisme et de la Steppe; Fonds National de Protection du Littoral et des Zones Côtières; Fonds de Maîtrise de l'Énergie; Fonds de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, etc. Mise en place de programmes de conservation de la biodiversité, du littoral et des espaces.

En ce qui concerne la participation citoyenne et la promotion de la démocratie participative au niveau local, un projet de loi a été présenté au gouvernement puis au parlement, visant la concrétisation des nouvelles dispositions décidées les autorités publiques, à travers la mise en place de mécanismes encourageant le citoyen à s'impliquer dans la gestion des affaires locales dans les communes et wilayas et à participer à la prise de décision et à la gestion des affaires le concernant.

Dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association et de coopération entre l'Algérie et l'Union européenne sur la période 2014-2017,la Commission Européenne a récemment adopté deux nouveaux programmes d'appui en faveur de l'Algérie pour 2015. Le montant cumulé des deux actions est de 25 millions € et financé au titre de l'Instrument Européen de Voisinage (IEV). Une partie de ce montant (8 millions €) est destinée au programme de renforcement de la démocratie participative et du développement local. Ce projet vise l'amélioration de la participation citoyenne dans la planification et la mise en œuvre des politiques communales de service public et de développement économique, afin d'aboutir à une gouvernance communale concertée, transparente et attentive aux besoins et aux attentes des citoyens.

Quant à la coopération algéro-allemande dans le domaine de l'environnement, un programme de 12 millions € a été consacré pour la gouvernance environnementale et la préservation de la biodiversité. L'objectif de ce programme est d'introduire des instruments et des approches de gouvernance environnementale destinés à assurer la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité.

Dans le cadre du Plan Cadre les Nations Unies pour la coopération au Développement 2007-2011 (UNDAF), notamment dans le domaine a trait à l'environnement, le gouvernement algérien s'est engagé dans la mise en œuvre de stratégies de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles pour le développement durable. De plus, le Système des Nations Unies (SNU), dont fait partie l'Algérie, est appelé entre autres à soutenir le renforcement des actions en cours en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, de prévention des pollutions et nuisances, ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des risques naturels et la prévention des catastrophes. Le SNU appuiera la mise en œuvre des programmes nationaux en matière de lutte contre le chômage, d'amélioration de la protection sociale et de promotion de l'emploi, au travers d'actions de renforcement des capacités, et d'amélioration des systèmes d'information et de gestion, ainsi que l'accessibilité de la population aux services de santé publiques de qualité.

Toutefois, quand est-il réellement de l'état de la place de la participation citoyenne dans développement durable et de la gouvernance, et la protection de l'environnement en Algérie?

3.2. Illustration du cas algérien à travers une étude d'un cas empirique

Comme nous l'avons montré auparavant, les trois concepts abordés forment une sorte de molécule dans laquelle la gouvernance environnementale est au développement durable ce qu'est l'atome à la matière, et que la participation citoyenne est le noyau central. Ce faisant, l'évaluation des deux premiers concepts cités peut se faire par une appréciation de la participation citoyenne dans le processus décisionnel au niveau territorial ou local. Cette évaluation consiste à distinguer entre la participation effective et celle de façade, et ce par l'estimation des échelles ou degrés de participation.

3.2.1. Analyse de la participation citoyenne

3.2.1.1. Les conditions de la participation citoyenne

- Identifier les différents types de participants : qui participe et qui ne participe pas ? de quels types de participants s'agit-il (citoyens individuellement, élus locaux, partis politiques, associations "sociales, culturelles et sportives", comités de villages, etc.) ?
- Déterminer la nature ou mode de la participation [manipulation-information/communication-consultation-concertation-partenariat-empower (*bottom up* ou *top down*)].
- Déterminer l'importance de la participation : qui décide de ce qui est traité ? À quelle décision le citoyen est amené à participer ?
- Le moment de la participation dans le processus décisionnel : le processus décisionnel se compose de quatre étapes (l'initiative, la ratification, la mise en œuvre et la surveillance). La question posée est dans quelle (s) étape (s) de ce processus décisionnel intervient donc la participation des citoyens ?
- La portée de la participation : les citoyens ont-ils réellement la capacité d'influencer les décisions prises ?

Pour notre étude de cas, nous avons opté pour deux communes de la wilaya de Tizi-Ouzou : la commune de Fréha et la commune de Tirmatine¹⁰. Notre enquête est réalisée à l'aide d'un questionnaire et des entretiens semi-directifs.

¹⁰Tirmatine et Fréha sont des Communes algériennes de la wilaya de Tizi-Ouzou, dans la région de la Kabylie, la première est située à 10km au sud du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, dans la Daïra de Draa-Ben-Khadja; la deuxième quant à elle, est localisée à 25 Km à l'Est du chef-lieu de la Wilaya, dans la Daïra de d'Azazga.

A. Le cas de la commune de Tirmatine ¹¹:

a. La taille de l'échantillon de la commune de Tirmatine

Type	Nombre d'acteurs visés	Nombre de réponses obtenues	Taux de réponse (%)
<i>Elus locaux (APC)¹²</i>	4	4	17.39
<i>Partis politiques</i>	4	2	8.70
<i>association</i>	4	3	13.04
<i>Comité de village</i>	3	2	8.70
<i>citoyen</i>	20	12	52.17
Total	35	23	100

b. Composition de l'échantillon

Catégories	Désignation des acteurs
<i>Elus locaux</i>	Président de l'APC, Secrétaire Général de la Commune, 02 membres de la commune
<i>Associations</i>	Sociales, culturelles et sportives
<i>Partis politiques</i>	FFS et TAJ
<i>Comités de villages</i>	TITA, Tadukli

¹¹Une partie de cette enquête sur la commune de Tirmatine a été réalisée en 2018 par les deux étudiantes CHABANE Sonia & FERDJIDhia, dans le cadre de la préparation de leur mémoire de Master "Management Public" (FSECSG/UMMTO), sous la direction de Mouloud GUERCHOUH., que nous avons exploitée pour les besoins de cet article.

¹²APC (Assemblée Populaire Communale).

c. Conditions de la participation

<i>Acteurs</i>	<i>Mode de participation</i>	<i>Importance de la participation (type de décision)</i>	<i>Moment de la participation (processus décisionnel)</i>	<i>Portée de la participation</i>
<i>Elus locaux</i>	Information/communication	Toutes sortes de projets de développement ¹³ (social, culturel, environnemental et sportif)	Initiatives et mise en œuvre	Importante du fait de leurs capacités d'initiative
<i>Partis politiques</i>	Information/communication	Toutes sortes de projets de développement (social, culturel, environnemental et sportif)	Initiatives	Importance relative (en fonction des sièges au niveau de l'APC)
<i>Associations</i>	Concertation	Les questions environnementales, culturelles, sportives, etc.	initiatives	Associations dynamiques capables d'influencer positivement le processus décisionnel.
<i>Comités de village</i>	Concertation	Toutes sortes de projets de développement (social, culturel, environnemental et sportif)	Initiatives, surveillance (les comités de villages informent généralement les responsables sur lacunes et l'état d'avancement des projets...)	Importante dans les deux sens positif et négatif, <i>i.e.</i> , qu'ils constituent, de par leur notoriété populaire, tantôt une force pour faire passer certaines décisions, tantôt une force de blocage...
<i>Citoyens</i>	Information/communication	Très négligeable	Absence totale dans le processus décisionnel	Très négligeable

B. Le cas de la commune de Fréha

a. La taille de l'échantillon de la commune de Fréha

<i>Type</i>	<i>Nombre d'acteurs visés</i>	<i>Nombre de réponses obtenues</i>	<i>Taux de réponse (%)</i>
<i>Elus locaux (APC)</i>	3	2	5.71
<i>Partis politiques</i>	3	2	5.71
<i>associations</i>	9	3	8.57
<i>Comités de villages</i>	2	2	5.71
<i>citoyens</i>	50	26	74.28
Total	65	35	100

¹³Tels que la viabilisation de voies routières, de sites d'installation, décharges publiques et la gestion des déchets ménagers et industriels, création d'entreprises et d'activités, organisation d'événements culturels, sociaux et sportifs, promotion de l'artisanat (notamment féminin), etc.

b. Composition de l'échantillon

<i>Catégories</i>	<i>Désignation des acteurs</i>
<i>Elus locaux</i>	Secrétaire Général de la Commune, 01 membre de la commune
<i>Associations</i>	Sociales, culturelle et sportives
<i>Partis politiques</i>	RND, FLN, RCD
<i>Comités de villages</i>	Imzizou, Kahra

c. Conditions de la participation

<i>Acteurs</i>	<i>Mode de participation</i>	<i>Importance de la participation (type de décision)</i>	<i>Moment de la participation (processus décisionnel)</i>	<i>Portée de la participation</i>
<i>Elus locaux</i>	Information/communication	Toutes sortes de projets de développement (social, culturel, environnemental et sportif)	Initiatives et mise en œuvre	Importante du fait de leurs capacités d'initiative
<i>Partis politiques</i>	Information/communication	Toutes sortes de projets de développement (social, culturel, environnemental et sportif)	Initiatives	Importance relative (en fonction des sièges au niveau de l'APC)
<i>Associations</i>	Information/communication	Elle est insignifiante (se limite à déterminer et communiquer leur besoins)	Elles sont absentes du processus décisionnel	négligeable
<i>Comités de village</i>	Concertation	Toutes sortes de projets de développement (social, culturel, environnemental et sportif)	Initiatives, surveillance (les comités de villages informent généralement les responsables sur lacunes et l'état d'avancement des projets...)	Importante dans les deux sens positif et négatif, <i>i.e.</i> , qu'ils constituent, de par leur notoriété populaire, tantôt une force pour faire passer certaines décisions, tantôt une force de blocage...
<i>Citoyens</i>	Information/communication	Très négligeable	Absence totale dans le processus décisionnel	Très négligeable

3.2.1.2. *La conduite des acteurs*

Il s'agit de déterminer l'attitude des acteurs sociaux et leur participation dans le dispositif participatif.

Nous constatons que les administrations déconcentrées de l'État (ADE) sont les premières impliquées dans le processus décisionnel (notamment pour ce qui est de la ratification et la surveillance). Cela peut s'expliquer par le fait qu'elles constituent les représentants/exécutants de l'État à l'échelle locale¹⁴. En deuxième position, nous avons les élus locaux et les partis politiques. Cette position est justifiée par le fait que les autres acteurs, notamment les citoyens, délèguent la responsabilité de représentation et de défense de leurs intérêts à ces deux catégories. Toutefois, en dépit de l'importance des décisions dans lesquelles ils sont impliqués, notamment dans l'étape de la ratification, la décision finale revient aux (ADE). La troisième position est occupée par les comités de villages qui, par leur force découlant de leur appartenance tribale ou ethnique, participent à la prise de décision. Quant aux associations, elles n'ont quasiment aucun pouvoir décisionnel, mais elles constituent une capacité d'initiative et de suggestion non négligeable, mais mal exploitée. Puis vient en dernière position les citoyens considérés individuellement. Nous avons remarqué qu'ils n'ont aucune capacité d'influencer le processus décisionnel, ni par leurs attributs cognitifs ni par la pression revendicative. Ils sont usuellement préoccupés davantage par leurs intérêts individuels que par l'intérêt commun.

Les raisons de la faiblesse de l'implication des citoyens individuellement ou directement ou à travers les mécanismes de la démocratie représentative, dans le processus décisionnel, se résument par la concentration des preneurs de décision, le déficit de consultation/concertation des acteurs locaux, le manque d'information ou l'asymétrie informationnelle, l'absence de la coopération et l'opportunisme.

3.2.1.3. *Analyse des résultats :*

Il s'agit notamment de déterminer les gains générés par la participation des citoyens au processus décisionnel dans les communes sujettes à l'étude, même si l'exercice s'avère très ardu. Nous considérons qu'avec les différentes formes que revêt cette participation et

¹⁴Cette enquête a montré que la hiérarchie des acteurs dans le processus décisionnel se présente comme suit : administrations déconcentrées de l'État, élus locaux (APC), partis politiques, comités de villages, associations et citoyens pris individuellement.

des leviers qu'elle est susceptible d'utiliser, on pourrait tout de même espérer que la participation des citoyens à la prise de décision de tout ce qui concerne leur avenir, à travers la société civile (démocratie représentative) obtient une meilleure implication des citoyens, et par voie de conséquence des gains substantiels. Force est de constater que les bénéfices obtenus sont en deçà de ce qui est attendu de la participation. En plus de la quasi-absence de la démocratie participative constatée dans ces deux communes, d'autres éléments sont mis en cause : la centralisation des preneurs de décision, l'absence de la consultation et de coopération entre les acteurs locaux, les différences idéologiques, conflits politiques, etc.

3.3. La participation citoyenne dans la société algérienne et son implication dans le développement durable

Diverses dans ses formes et ses mécanismes, la participation citoyenne diffère également selon les traditions des pays. La culture de la concertation et de la participation est ancrée dans la société algérienne au vu de l'existence d'anciennes pratiques et cadres de réunions ou d'assemblées "*Tadjmâat*". Les formes de participation citoyenne en Algérie peuvent se résumer à l'entraide entre les citoyens qui prend la forme de la "*Twiza*" ou "*Thiwizi*"¹⁵. C'est un phénomène séculaire dans la société algérienne et quia toujours existé dans la sphère socio-économique. A chaque fois qu'un citoyen est confronté à des contraintes ou imprévus (décès, mariage, construction d'une maison, catastrophes naturelles...) impliquant la communauté, il fait appel à l'entraide. Il existe deux catégories de "*Thiwizi*" : *Thiwizi* d'intérêt collectif décidée afin de répondre à des travaux d'intérêt commun; *Thiwizid* d'intérêt individuel qui concerne une personne ou une famille qui font appel au reste de la communauté pour réaliser un projet, lorsque cela dépasse les capacités et les moyens d'un individu ou d'un groupe d'individus. Toutefois, ces pratiques ne sont pas mises en valeur et sont réduites aux régions rurales. Il y a un manque d'engagement d'une grande partie des citoyens dans les questions liées au développement durable, notamment à la problématique écologique, et ce à cause du manque d'information et de méconnaissance des associations et organismes nationaux et leur fonctionnement.

¹⁵ Dérivé de la racine berbère *Wiz* ou *Iwaz* qui signifie "aider".

Quant à la gouvernance environnementale, celle-ci est méconnue des différents acteurs locaux. Elle se caractérise par un manque flagrant de vision stratégique et d'une conduite collective décisionnelle impliquant les divers acteurs territoriaux, et basée sur le principe de partenariat, ainsi qu'un manque criant de la conscience quant aux effets environnementaux et sociaux. Et tant que les acteurs sont toujours préoccupés par des problèmes anciens et qui ne sont pas résolus jusqu'à présent (santé, éducation, emploi, etc.), les questions liées au développement durable et de la gouvernance environnementale peuvent attendre.

En résumé, nous pouvons avancer qu'en dépit des efforts et des programmes nationaux ou internationaux, la situation environnementale en Algérie demeure précaire; il suffit juste d'observer l'état de nos villes, de la gestion des déchets domestiques ou industriels, de nos plages, de nos campagnes, de nos rivières et oueds, de nos forêts... pour constater l'étendue des dégâts et de l'énorme travail qui reste à faire. La croissance des agglomérations urbaines, l'industrialisation et l'extension des infrastructures engendrent de graves dommages sur l'environnement et menacent la diversité biologique. En outre, en raison de la croissance démographique non maîtrisée, de l'incivilité des gens et des chambardements climatiques, la pression sur les écosystèmes et sur la biodiversité augmentera davantage à l'avenir. Il devient alors vital qu'un renforcement de la gouvernance environnementale et qu'une meilleure implication et sensibilisation de la société civile et d'autres secteurs quant aux dangers qui guettent l'environnement et la diversité biologique, sont d'une extrême urgence...

Par ailleurs, nous pensons que quels que soient le nombre, la qualité et la pertinence des programmes de développement durable échafaudés, ainsi que quels que soient les textes réglementaires et lois qui les accompagnent, leur réussite reste fondamentalement tributaire de la mobilisation effective et responsable des citoyens.

Conclusion

Ces années récentes, la société civile prend davantage conscience de l'urgence de mettre en place une solidarité planétaire pour faire face aux grands bouleversements des équilibres naturels. C'est dans ce contexte que la notion de développement durable a pris naissance grâce aux préoccupations économique, sociale et environnementale des

habitants de la planète. Par ailleurs, cette notion a fait émerger et développer la notion de la gouvernance environnementale; elles deviennent par conséquent indissociables.

Les démarches de la gouvernance environnementale sont génératrices d'un profond renouvellement des relations entre les responsables politiques et la société civile, avec notamment la participation des acteurs sociaux aux processus décisionnels, susceptible de permettre la réalisation de projets mieux adaptés à la réalité et aux préoccupations de la population.

Au cœur du développement durable et de la gouvernance environnementale, la participation citoyenne permet aux citoyens d'agir sur leur cadre de vie et sur toutes les questions les concernant, dans une logique de démocratie de proximité et au service d'une nouvelle gouvernance, transparente et participative.

Il est donc important pour les gouvernants actuels de mettre en place une participation citoyenne d'envergure permettant d'impliquer la population dans ces démarches avant de réaliser des projets importants. Il est d'autant plus important lorsque ce projet se veut être un projet de développement durable. En effet, l'implication significative et effective des citoyens dans l'élaboration de politiques et de projets communs est devenue un impératif essentiel pour la réussite de projet d'intérêt commun et qui engagent leur environnement ou toute la planète, dans une logique d'efficacité et d'efficience.

Pour le cas de l'Algérie, plusieurs carences ont été observées dans les programmes de développement durable et de la gouvernance environnementale, en raison de la faiblesse de la participation et d'implication citoyennes, ainsi que l'incivilité des gens. En somme, pour la réussite des programmes et politiques de développement durable entrepris par les autorités centrales ou locales du pays, une refonte du système éducatif national orienté vers la sensibilisation et la formation sur la protection de l'environnement... devient une urgence, car les modes de gouvernance fondés sur le commandement ont montré leurs limites. Seule une démocratie participative et transparente est capable de constituer une alternative efficace.

Références bibliographiques

- Beaurain C., «Gouvernance environnementale locale et comportements économiques», *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 2 | 2003, mis

en ligne le 07 février 2004, consulté le 03 novembre 2017. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1110;DOI:10.4000/>

- Casteigts M., « *La gouvernance environnementale, entre management des organisations et management des territoires* ». In Le Duff R. et Rigal J.-J. « *Maire et environnement, menaces ou opportunités?* », Dalloz, pp.163 - 175, 2000.
- Côté G. et Gagnon C., « *Gouvernance environnementale et participation citoyenne : pratique ou utopie ? Le cas de l'implantation du mégaprojet industriel Alcan (Alma)* ». *Nouvelles pratiques sociales*, 18(1), (2005), p. 57–72. doi:10.7202/012196ar
- Dahou T., & Weigel J-Y., « *La gouvernance environnementale au miroir des politiques publiques. Le cas des aires marines protégées ouest-africaines* », *Afrique contemporaine* 2005/1 (n° 213), p. 217-231. DOI 10.3917/afco.213.0217
- Gagnon, C., « *Gouvernance environnementale et évaluation des impacts sociaux. Un défi de citoyenneté* ». In Laurin, S., Klein, J.-L. et C. Tardif (sous la dir.), « *Géographie et société* », Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, (2001).
- Hurard M., « *La participation citoyenne au développement durable à l'échelle locale en Europe* ». *Les cahiers de la solidarité*, Think tank européen Pour la Solidarité, Août 2011 www.pourlasolidarite.be
- International Association for Public Participation, *Spectrum of Public Participation* <http://www.iap2.org/associations/4748/files/spectrum.pdf>
- McEwan C., “*New Spaces of Citizenship? Rethinking Gendered Participation and Empowerment in South Africa*”, *Political Geography*, 24(8), (2005), p. 969-991.
- Meadowcroft J., “*Planning for Sustainable development: what can be learned from the critics?*”. In Kenny M. et Meadowcroft J. (éd.) *Planning for sustainability*, Londres, Routledge, 1999, p. 12-38.
- Nations Unies, « *Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement* », <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>